



Monsieur Pierre BÉGUERY  
Maire de Montbonnot-St-Martin  
Mairie  
BP 14  
38 333 MONTBONNOT-SAINT-MARTIN

VU PAR LE  
COMMISSAIRE-  
ENQUÊTEUR

Grenoble, le 26 septembre 2017

Nos réf : YO/AG/MC 19.081

Objet : Projet de modification du RLP – Compatibilité avec le SCoT

Dossier suivi par Olivier ALEXANDRE : [olivier.alexandre@scot-region-grenoble.org](mailto:olivier.alexandre@scot-region-grenoble.org)

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 10 septembre 2019, vous m'avez sollicité pour rendre un avis sur le projet de modification du Règlement local de publicité de votre commune, comme le demande le code de l'urbanisme à l'article L 123-9 ; je vous en remercie.

Bien que l'échelle et la thématique couvertes par ce document ne relèvent pas directement des grandes orientations du SCoT pour le territoire de la Grande Région de Grenoble, il peut toutefois participer à l'amélioration des qualités du cadre de vie, à la préservation de l'identité des territoires et à la lutte contre la banalisation des paysages urbains (Section 2 du DOO, pages 195 et suivantes).

Ces enjeux pour un « territoire désirable » concernent notamment la commune de Montbonnot-St-Martin et la présente modification du RLP lui permet d'anticiper les conditions d'affichage sur l'opération urbaine Art-Monia, en prolongement de l'importante polarité communale que représente la place Robert Schumann.

La mise en œuvre de ces règles permettra de maintenir l'homogénéité des conditions d'affichage sur la commune. Au regard de ces éléments, j'émet donc un avis favorable au projet de Règlement local de publicité de votre commune.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Le Président,

Yannik OLLIVIER